

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 octobre 2022**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 12  
Date de la Convocation : 29/09/2022  
Date d'affichage : 29/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- CHABANIS Alexandra - Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER - Nathalie MARECHAL- DUCHAMP Laure (arrivée à 19h)

Excusés : Christophe GRANGER- Céline POIRRIER - Daniel PEYROL- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - David MAGNET

Marylin MOUTET a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2022-071 : Désignation d'un correspondant communal incendie et secours**

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante de la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la commune d'Allan au vu de la dernière réglementation et des nombreux incendies qui ont été constatés cet été au niveau de notre Département notamment.

Le correspondant a pour missions, sous l'autorité du maire :

- De participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- De concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- De concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- De concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- D'informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,  
Nomme Christophe GRANGER, en tant que correspondant communal incendie et secours.

- POUR : 12  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

**SLO**

ID : 026-212600050-20221004-2022\_091-DE



**Le Maire,**

**Yves COURBIS.**